

Nombre de conseillers En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

Date de convocation : 16/06/2023
Date d'affichage : 16/06/2023

Numéro :
29/2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 081-218101442-20230620-DELIB_29_2023-DE



SÉANCE DU 20 JUIN 2023

Le 20 juin 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBigeois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU

Absents excusés représentés : Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Stéphanie RAYMOND (C.ROUQUETTE-BAULES) – Guy INTRAN (S.CLERGUE) – Kadour SAMET (B.DELBRUEL) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX).

Absents non excusés non représentés : Xavier PETIT – Francis SALABERT
Secrétaire de séance : Bernard DELBRUEL

PARTENARIAT ASSOCIATION « LE CLAN DES MOUSTACHES »

Dans le cadre de ses missions, l'association « le clan des moustaches » mène une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

L'objectif de cette association est d'œuvrer en faveur du bien-être animal en régulant le nombre de chats errants afin de limiter les problématiques liées à leur surpopulation comme les abandons de chatons, prolifération de maladies, malnutrition, blessures etc...

La régularisation du nombre de chat permet également de réduire considérablement les problèmes d'insalubrité et de préserver la biodiversité locale.

Afin d'aider cette association dans sa campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, il est proposé d'approuver le projet de partenariat avec l'association « le clan des moustaches »

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de convention de partenariat avec l'association ci-après annexé,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat ci-après annexé.
- **AUTORISE** madame le maire à signer la convention de partenariat avec l'association « le clan des moustaches »

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.